

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Static Free(TM) Plast-N-Glas(R)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Static Free(TM) Plast-N-Glas(R)**Synonymes** : Static Dissipative Cleaner
ES1668E**Type de produit** : Aérosol.**Utilisation de la substance/du mélange** : CLEANING PRODUCTS

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
8125 Cobb Center Drive
Kennesaw, GA 30152

Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244**Distributeur** :**Importateur** : ITW Contamination Control BV
Saffierlaan 5
VZ-2132 Hoofddorp
The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400

FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.**Dangers physiques ou chimiques** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
butane (Containing < 0.1% butadiene (203-450-8))	106-97-8	1 - 10	203-448-7	F+; R12 [1] [2]
propane	74-98-6	1 - 10	200-827-9	F+; R12 [2]
propane-2-ol	67-63-0	1 - 5	200-661-7	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R67
3-butoxy-2-propanol	5131-66-8	1 - 5	225-878-4	Xi; R36/38 [1]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas percer le contenant, le jeter au feu, l'entreposer à des températures excédant 49°C (120°F) ou directement au soleil.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
butane (Containing < 0.1% butadiene (203-450-8))	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). TWA: 1000 ppm 8 heure(s).
propane	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). TWA: 1000 ppm 8 heure(s).
propane-2-ol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Gants en latex.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Floral. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 100°C (212°F)
- Point de fusion** : 0°C (32°F)
- Propriétés d'explosivité** : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
- Pression de vapeur** : 2.5 kPa (19 mm Hg) (à 20°C)
- Densité relative** : 0.95 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : >1 (Air = 1)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : >1 comparé à acétate de butyle

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
butane	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	658 g/m3	4 heures
propane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2735 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1088 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDL _o Intra-péritonéal	Rat	800 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	16000 ppm	8 heures
1-butoxypropane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	3100 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5660 µL/kg	-

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires
toux

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Aucune donnée spécifique.

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation
rougeur

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système nerveux, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
propane-2-ol	-	Aiguë CL50 11130000 µg/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10400000 à 10600000 µg/L	Poisson - Fathead minnow - Pimephales	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	Eau douce	promelas - 29 jours - 20 mm - 0.103 g	
-	Aiguë CL50 9640000 à 10000000 ug/L Eau douce	Poisson - 96 heures Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.6 mm - 0.117 g	
-	Aiguë CL50 6550000 à 7450000 ug/L Eau douce	Poisson - 96 heures Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 17.4 mm - 0.082 g	
-	Aiguë CL50 4200000 ug/L Eau douce	Poisson - 96 heures Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha - 1 à 3 cm	
-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L Eau de mer	Crustacés - 48 heures Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon	
-	Aiguë CL50 >1400000 ug/L	Poisson - 96 heures Western mosquitofish - Gambusia affinis - 20 à 30 mm	

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1950	Aérosol. Ininflammable.	Non disponible.	-		-
Classe ADN/ADNR	1950	Aérosol. Ininflammable.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	1950	Aérosol. Classe 2 Quantité limitée	Not available.	-		-
Classe IATA	1950	Aérosol. Ininflammable.	Not available.	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.
Contient du (de la) : butane (Containing < 0.1% butadiene (203-450-8))
Utilisation du produit : Applications industrielles.
Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations UE

- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES DONNÉES

- Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe** : R12- Extrêmement inflammable.
 R11- Facilement inflammable.
 R36- Irritant pour les yeux.
 R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
 R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F+ - Extrêmement inflammable
 F - Facilement inflammable
 Xi - Irritant

- Autres informations** : 12% by mass of the contents are flammable

Historique

- Date d'impression** : 1/6/2012.
Date d'édition/Date de révision : 1/6/2012.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 15
Élaborée par : Non disponible.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.